



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB - 18.10.2018

**Numéro de publication:** BH07-0000000147

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

## Décision en Article 97 ORC, Fondation VAC, René Junod SA

Fondation VAC, René Junod SA  
avenue Léopold-Robert 115  
2300 La Chaux-de-Fonds

### Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **11 octobre 2018**, la dissolution et l'entrée en liquidation de la **Fondation VAC, René Junod SA**, dont le siège est à **La Chaux-de-Fonds**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, p.a. Monsieur Michel Pittet, Joux-Perret 9, 2300 La Chaux-de-Fonds. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

### Décision:

Dissolution et entrée en liquidation

### Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale  
Avenue de Tivoli 2  
1007 Lausanne

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

**Délai :** 30 jour(s)

**Fin du délai:** 17.11.2018

### Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale  
Avenue de Tivoli 2  
1007 Lausanne